

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 FEVRIER 2016

COMPTE RENDU

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSIONS MUNICIPALES - Désignation des membres – Modification

Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS remplace Madame CARASENA démissionnaire au sein du Conseil Municipal. Il est proposé de lui attribuer la place de Madame CARASANA au sein de la 3^{ème} commission.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - OFFICE DE TOURISME de la Ville d'Hyères - Désignation des représentants du Conseil Municipal et de leurs suppléants - Modification.

A la suite de la démission de Madame Yvette CARASENA, il convient de la remplacer au poste de 9^{ème} délégué titulaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat - Désignation des membres issus du Conseil Municipal - Modification.

A la suite de la démission de Madame Yvette CARASENA, il convient de la remplacer au poste de 9^{ème} représentant titulaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COLLEGES ET LYCEES - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration - Modification.

Madame Edwige MARINO siégeant désormais en tant que représentante du Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel du Golf Hôtel.

Il convient donc de nommer un nouveau représentant de la commune.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EYGOUTIER - Désignation des représentants du Conseil Municipal – Modification

Il est proposé de désigner un nouveau représentant en remplacement de Monsieur DI RUSSO qui démissionne de sa place de délégué.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Transformation du Syndicat Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/La Londe en Syndicat Mixte de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures - Modification des statuts – Avis du Conseil Municipal

Par arrêté préfectoral du 1er janvier 2016, la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures a été attributaire de la compétence :

- protection de la forêt contre l'incendie (maintien des pistes DFCI en conditions opérationnelles)
- animation des périmètres de biodiversité du massif des Maures.

En conséquence, la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures se substitue à la Commune de la Londe les Maures au sein du Syndicat Intercommunal. Celui-ci doit modifier ses statuts pour prendre le nom de Syndicat Mixte de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - Délégations du Maire - Application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modifications

A la suite du décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015, il convient de modifier le montant des seuils de procédure formalisée pour la passation des Marchés Publics et autres contrats de la Commande Publique

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission Consultative des services
Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission
au cours de l'année 2015**

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année précédente.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Primitif 2016 - Office du Tourisme
(EPIC)**

Il convient d'approuver le budget primitif 2016 Office de Tourisme (EPIC), délibéré par le Comité de Direction le 26 janvier 2016. Document joint.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Principal - Subventions aux
associations - exercice 2016**

Certaines demandes de subventions, qui n'ont pu être prises en compte lors du vote du BP en séance du 18 décembre 2015, sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Demande de subvention auprès
du Fonds National de Prévention**

Le fonds national de prévention (F.N.P.) de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales a pour mission de participer au financement des mesures arrêtées par les collectivités dans le cadre d'une démarche de prévention avec notamment la mise en place d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Sa participation, la plus large possible, est demandée par notre collectivité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention - cadre de partenariat 2016 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.)

La convention cadre de partenariat permet à la collectivité de bénéficier de prestations complémentaires à celles prises en charge par le biais de la cotisation obligatoire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Socle commun de compétences pour les Collectivités non affiliées. Secrétariat de la Commission de Réforme et du Comité Médical - Convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83).

Jusqu'à présent le CDG83 assurait par conventionnement la gestion des instances médicales de la Commission de Réforme et du Comité Médical. L'objectif de cette nouvelle convention mettant en place le socle commun de compétences insécables vise à apporter une réponse à une obligation législative. Tout en préservant "l'esprit" du socle de compétences insécables le conseil d'administration du CDG83 a décidé de facturer comme auparavant, uniquement les coûts des instances médicales (appel à cotisation prévisionnel pour l'année 2016 et ensuite réactualisation de la somme due en 2017 selon le nombre réel de dossiers traités).

Chaque collectivité reste libre de recourir ou non aux autres missions qui seraient alors facturées à l'acte.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement à l'emploi (C.U.I.-C.A.E.)

Afin de concilier ses besoins avec la perspective d'aider les demandeurs d'emploi, la collectivité crée un poste dans le cadre d'un CUI-CAE pour l'espace numérique de la Médiathèque.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2015

Il s'agit d'une information concernant l'état des agents mairie mis à disposition de divers organismes tels que les associations sportives, le CCAS,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition de personnel
auprès des services communaux.**

Lorsque la collectivité est confrontée à une absence de moyens administratifs, techniques, ne permettant pas la prise en charge par ses services des tâches, nécessaires à l'accomplissement des missions de service public, il peut être envisagé la possibilité de recourir ponctuellement à la mise à disposition de personnel issu de la fonction publique. Pour ce faire, il sera nécessaire de conventionner avec l'organisme d'origine dont dépend la personne qui sera mise à disposition. Il convient d'autoriser M. le Député-maire d'une part à avoir recours à ce dispositif et d'autre part à accomplir les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes
de protection fonctionnelle**

Présentation des demandes de protection fonctionnelle au Conseil Municipal, qui a la compétence exclusive de décision d'octroi ou de refus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec le Laboratoire
d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée du Centre National de la
Recherche Scientifique (CNRS-LA3M, UMR 7298) –
Autorisation à Monsieur le Député-maire de signer**

Il s'agit d'établir un partenariat avec le CNRS par un échange de compétences et une mutualisation de moyens pour les recherches, opérations archéologiques, études, publications, expositions, et restaurations relatives au patrimoine des époques médiévale et moderne.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des
Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2016 - Demande de subvention à
l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Il est proposé de solliciter une subvention de 8 000 € ou la plus élevée possible, au titre des Monuments Historiques, pour la poursuite des travaux d'entretien du rempart du château situé dans la propriété du Castel Sainte-Claire, d'un coût prévisionnel de 40 000 € HT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2016 - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Il est proposé de solliciter une subvention de 8 000 € ou la plus élevée possible, pour la poursuite des travaux d'entretien du rempart du château situé dans la propriété du Castel Sainte-Claire, d'un coût prévisionnel de 40 000 € HT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence- Alpes - Côte D'Azur

Certaines dépenses des « Villes d'art et d'histoire » peuvent être subventionnées. Pour 2016, la Ville a prévu sept dépenses dans ce cadre pour un montant prévisionnel TTC de 93 740 €, pour lesquelles il est proposé de solliciter une subvention de 40 000 € :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

CULTURE ET PATRIMOINE - Service patrimoine / Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec l' EPIC Office de Tourisme d'Hyères - Autorisation à Monsieur le Député-maire de signer.

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, il s'agit de préciser les relations entre les partenaires impliqués dans la mise en valeur des patrimoines d'Hyères-les-Palmiers et leur promotion touristique, en définissant le rôle, les missions, les compétences et les relations techniques, administratives et financières entre l'Office de Tourisme et la Ville.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

CULTURE ET PATRIMOINE - Musée des cultures et du paysage - Approbation du Projet Scientifique et Culturel

Dans le cadre de la création du musée municipal dans l'ex banque de France pour ses collections des Beaux-arts et sur le site d'Olbia pour ses collections d'archéologie, il s'agit d'approuver le Projet Scientifique et Culturel, dont un résumé et l'intégralité sont annexés.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

11 CONTRE : M. POLITI, Mme TROPINI, M. KBAIER, Mme ANFONSI, M. FALLOT, M. FELTEN, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA

MEDIATHEQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur - Acquisition de documents - Année 2016

La Médiathèque sollicite une subvention de 5 000 € ou la plus élevée possible auprès du Conseil régional PACA, pour un montant d'acquisition de documents de 23 000 € HT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

SPORTS - Acceptation d'un don de la Fédération Française de Voile à la ville d'Hyères

La Fédération Française de Voile propose de faire un don de 16 000 € à la ville d'Hyères qui nous permettra d'investir dans des pontons de mise à l'eau.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

COMPLEXE AQUATIQUE - MODIFICATION DES TARIFS

Dans une perspective de dynamisation des activités du complexe aquatique, il convient d'optimiser la fréquentation du public par une politique attractive de tarification incluant des offres diversifiées et s'adressant à tous publics.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

JEUNESSE - Accueil Collectif de Mineurs - Fixation des tarifs

La ville a intégré les compétences des éducateurs sportifs au sein des Accueils Collectifs de Mineurs du Service JEUNESSE ce qui permet d'ouvrir un centre dédié aux activités nautiques durant la période estivale sur le port pour les 7 /11 ans et d'organiser des minis séjours de 3 jours à l'Olivastre pour les 14 / 17 ans. Les tarifs pour les accueils existants restent identiques, seule leur localisation sera changée en proposant aux familles un maximum d'accueil en bord de mer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Régional PACA concernant la huitième édition GO PLAY ONE

JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Départemental concernant la huitième édition du Festival GO PLAY ONE

Le Festival GO PLAY ONE s'inscrit comme la manifestation pour les jeunes Hyérois de grande ampleur ayant pour thème les nouvelles technologies, les jeux vidéo et la culture manga.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

ANIMATION - Fête de la Fleur 2016 - Subventions aux associations participantes

Dans le cadre de la 2ème édition de la Fête de la Fleur prévue les 8, 9 et 10 Avril 2016, des associations ont été sollicitées pour la fabrication et le fleurissement de structures. Il est proposé de leur octroyer 1 000 € de subvention par structure ainsi que 500 € de prix à la structure la plus belle.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AMENAGEMENT - ZAC de Beauvallon - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PAZ de la ZAC de Beauvallon - Approbation

Par délibération n° 13 en date du 18 septembre 2015, la Commune a lancé une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan d'Aménagement de Zone de la Zone d'Aménagement Concerté de Beauvallon, afin de permettre la réalisation d'un programme de logements seniors à vocation sociale.

Considérant le caractère d'intérêt général de ce projet privé, cette procédure a pu être menée conformément aux dispositions des articles L.153-54 et suivants. Suite à la tenue de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration d'intérêt général et à la mise en compatibilité du PAZ de Beauvallon. Cet avis est assorti de 3 recommandations, qui ne seront pas suivies. Il est proposé d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PAZ de la ZAC de Beauvallon, permettant la réalisation d'un programme de logements seniors à vocation sociale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**DEVELOPPEMENT DURABLE - Charte de Partenariat du Sanctuaire Pelagos -
Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire**

Le Sanctuaire PELAGOS est un espace maritime entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins.

Afin d'impliquer les acteurs locaux, une charte de partenariat a été développée à destination des communes riveraines du Sanctuaire.

La Ville d'Hyères, porte d'entrée ouest du sanctuaire, est la première Commune à avoir adhéré à cette démarche en 2010.

La charte étant valable trois ans, la Ville d'Hyères souhaite renouveler son partenariat avec le sanctuaire PELAGOS.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral :
Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2016
auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Dans le cadre de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral sur le Grand Site de la Presqu'île de Giens, le Conseil Départemental du Var et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sont associés au plan de financement.

Cette année, la Commune participe à hauteur de 73 000 € à la gestion de ces terrains, dont le montant global s'élève à 140 500 €.

Le Comité Départemental de gestion a retenu une aide de 15 000 €, financée à parts égales entre le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de 7 500 € auprès du Conseil Départemental du Var et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral :
Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2016
auprès du Conseil Départemental du Var**

Dans le cadre de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral sur le Grand Site de la Presqu'île de Giens, le Conseil Départemental du Var et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sont associés au plan de financement.

Cette année, la Commune participe à hauteur de 73 000 € à la gestion de ces terrains, dont le montant global s'élève à 140 500 €.

Le Comité Départemental de gestion a retenu une aide de 15 000 €, financée à parts égales entre le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de 7 500 € auprès du Conseil Départemental du Var et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Mission
d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la programmation et la réalisation
d'une promenade de front de mer - Année 2016 - Mise en appel d'offres ouvert**

Il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la programmation et la réalisation d'une promenade de front de mer.

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**LOGEMENT - Cœur de Ville - OPAH - RU 2012/2017 - Modifications du dispositif
de subventions communales.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement d'attribution des subventions communales dans le cadre de l'OPAH- RU

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

LOGEMENT - Programme Le Massillon - Signature d'un contrat d'objectif tripartite entre le Commune d'Hyères, T.P.M et L'EPF PACA.

Il est demandé au Conseil Municipal, dans le cadre de la réalisation d'un programme d'habitat mixte sur le site Le Massillon, d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un contrat d'objectif tripartite.

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

LOGEMENT - Participation de la Commune à l'actionnariat de la SAEM Var Aménagement Développement

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'achat par la Commune d'une action de la SAEM VAD.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

LOGEMENT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2017) - Huitième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès de propriétaires privés.

Le Conseil Régional est sollicité en remboursement pour un montant de 18 769 € au titre de trois dossiers agréés et payés, dans le cadre de l'opération Cœur de Ville 2012/2017.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - LOGEMENT DE FONCTION DU PERSONNEL COMMUNAL - Exonération de charges - Logement du gardien de l'Hôtel de Ville

Les nouvelles dispositions relatives aux logements de fonction des agents communaux imposent à ces derniers de régler l'intégralité des charges et réparations locatives inhérentes à leur logement. La mise en place est prévue au 1er septembre 2015. Compte tenu des caractéristiques du logement du gardien de l'hôtel de Ville, il convient de l'exonérer des charges liées aux consommations électriques.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue du Docteur Robin - Déclassement de la parcelle en cours de numérotation cadastrée Section EP n° 38 – Centre d'hébergement sportif

Le bâti communal situé Avenue du Docteur ROBIN qui était exploité en tant que centre d'hébergement sportif, dit " Les voiliers" est, aujourd'hui, vide de toute occupation. Il convient de constater la désaffectation du site et de prononcer le déclassement de la parcelle correspondante en cours de numérotation cadastrale Section EP n° 38, issue de la division de la parcelle cadastrée Section EP n° 34.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 6 avenue des Mésanges - Cadastéré section IM n°148 formant le lot n°8 bis au profit de Mme Gabrillagues

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n°2 du 6 juin 2014, Mme Gabrillagues a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n°8 bis du Lotissement Communal de L'AYGUADE, situé 6 Avenue des Mésanges, cadastré section IM n°148 dont elle est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2024 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1955. La parcelle de 423m² supporte une maison d'une superficie de 49,25m² et un garage d'environ 10m². Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) s'entendant net pour la Commune qui sera versé intégralement par l'acquéreur le jour de sa réitération par acte notarié.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LE POUSSET - Aliénation du bien situé 23 Allée du Pousset - Cadastéré section EZ n°0024 formant le lot n°14 au profit de Mr et Mme BUSSI

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n°2 du 6 juin 2014, Mr et Mme Bussi ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n°14 du Lotissement Communal du POUSSET, situé 23 Allée du Pousset, cadastré section EZ n°0024 dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 Décembre 2026 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1957. La parcelle de 824m² supporte une maison d'une superficie de 88m² et un garage. Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de TROIS CENT CINQ MILLE EUROS (305 000,00 €) s'entendant net pour la Commune qui sera versé intégralement par les acquéreurs le jour de sa réitération par acte notarié.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 58 avenue de L'Arrogante - Cadasté section EV n°254 formant le lot n°282 au profit de Monsieur Tourrette

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n°2 du 6 juin 2014, Monsieur Tourrette a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n°282 du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 58 Avenue de l'Arrogante, cadastré section EV n°254 dont il est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2036 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1943. La parcelle de 295m² supporte une maison d'une superficie de 102m².

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE EUROS (254 000,00 €) s'entendant net pour la Commune

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Castueil - Centre Olbia - Vente d'un local à la société SFR

La société SFR est en charge du déploiement de la fibre optique sur la Commune. Elle a sollicité la Commune pour un local où installer ses équipements. La Commune est propriétaire d'un local de 102 m² environ, situé au rez de chaussée du Centre Olbia, donnant sur la rue Alexandre Castueil, correspondant aux besoins de SFR. La Commune a proposé un prix de 55.000 € pour la vente du local, offre acceptée par SFR.

Il convient d'approuver la vente et d'autoriser le représentant de la Commune à signer tout acte ou document en relation avec cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PROPRIETES COMMUNALES - Cession des propriétés communales Cadastées EY n° 7 et EY n° 8, Chemin Denis PAPIN - Modification du nom de la société acquéreur- Autorisation de signature

Par délibération n° 44 du 26 juin 2015, le Conseil Municipal a autorisé la vente des parcelles EY n° 7 et EY n° 8 situées Chemin Denis PAPIN au profit de la société PX HOLDING. La SCI " PRESQU'ILE DE GIENS" ayant été créée pour l'opération, c'est cette dernière qui se portera acquéreur. Il convient d'autoriser la signature de la vente dudit bien au profit de la SCI " PRESQU'ILE DE GIENS".

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PORQUEROLLES Chemin Sainte Agathe -
Cession par VAR HABITAT d'une emprise de terrain de 784 m²**

Approbation de l'acquisition de la parcelle ID 167, d'une surface de 784 m², issue de la division de la parcelle ID 151, constituant une partie de l'emprise du chemin Sainte Agathe à Porquerolles. La parcelle est cédée à l'euro symbolique par VAR HABITAT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Angle rue Hippolyte Panhard et montée de
Costebelle - Acquisition de terrain cédé par la SCI MMV - Parcelle CO 56**

La SCI MMV a accepté de céder à la Commune, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée Section CO n° 56, d'une surface de 5 m², située à l'angle de la rue Hippolyte Panhard et de la montée de Costebelle. Le terrain doit intégrer le Domaine Public Communal.

Il convient d'approuver l'acquisition et d'autoriser le représentant de la Commune à signer tout acte et document en relation avec ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Acquisition de la traverse du Plan du Pont -
Monsieur et Madame PIOT - Parcelle IO 138**

Monsieur et Madame PIOT ont accepté de céder, à l'euro symbolique, à la Commune, la parcelle IO n° 138 (12 m²), issue de la division de la parcelle IO n° 16, constituant une partie de la traverse du Plan du Pont, secteur de l'Oratoire. Cette voie doit intégrer le
Domaine Public Communal.

Il convient d'approuver l'acquisition et d'autoriser le représentant de la Commune à signer tout acte et document en relation avec le dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Acquisition de la traverse du Plan du Pont -
Monsieur et Madame MELONI-MESPLE - Parcelle IO 140**

Monsieur et Madame MELONI-MESPLE ont accepté de céder, à l'euro symbolique, à la Commune, la parcelle cadastrée Section IO n° 140 (13 m²), issue de la division de la IO n° 14, constituant une partie de la Traverse du Plan du Pont, secteur de l'Oratoire. La voie doit intégrer le Domaine Public Communal.

Il convient d'approuver l'acquisition et d'autoriser le représentant de la Commune à signer tout acte et document en relation avec le dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Le Plan du Pont - Acquisition de terrain -
Monsieur CHARLES**

Monsieur CHARLES a accepté de vendre à la Commune son terrain de 10 000 m², cadastré Section B n° 1111 et 3810, lieudit le Plan du Pont, au prix de 130.000 €. Cette acquisition vise à permettre la création d'une Zone d'Expansion de Crue Aménagée au Plan du Pont.

Il convient d'approuver l'acquisition et d'autoriser le représentant de la Commune à signer tout acte ou document relatif au dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3
du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions
relatif à l'année 2015 et rapport spécial**

Présentation au conseil municipal du bilan des acquisitions et des cessions signées en 2015 par la Commune et par Var Aménagement Développement dans le cadre de la concession.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

**GEOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie publique - Impasse
des Narcisses**

La modification du chemin des Nartettes à la suite de la construction de l'Espace 3000 a eu par conséquent la création d'un délaissé constitué en impasse situé entre Espace 3000 et le bâtiment de Weldom. Afin de faire cesser toute confusion avec le chemin des Nartettes il convient de renommer cette impasse.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE - POLICE MUNICIPALE -
Émission de titres de recettes concernant les frais de mise en fourrière
de véhicules non réclamés – MODIFICATION**

Le montant des frais de mise en fourrière de véhicules non réclamés par leurs propriétaires, fixé en séance n° 36 du 20 novembre 2015, nécessite d'être modifié.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**ASSURANCES - Tombolo Ouest endommagé par la submersion marine du 11
Janvier 2016 - Demande de subvention pour la réparation des dégâts**

A la suite des fortes houles du 11 Janvier dernier, il convient de demander une subvention pour la réparation des dégâts : dégradation ou destruction totale des dunes et des casiers de ganivelles le long de la route du sel et du canal de ceinture des salins des Pesquiers. La Commune pourrait bénéficier de subventions au titre d'un décret du 18 Juin 2015.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Fourniture de végétaux - Marché à
bons de commande - Années 2016 à 2018 - Marché négocié suite à appel d'offres
ouvert infructueux - Attribution - Autorisation de signature**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché relatif à la fourniture de végétaux sur la commune d'Hyères avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres. Le marché est un marché à bons de commande passé pour l'année 2016 avec possible reconduction expresse pour 2017 et 2018, sans montant annuel minimum ni maximum

(Délibération ajoutée à l'O.D.J.)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Questions d'actualité